

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 15 mai 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

10 membres présents : BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ROBIN Anick.

2 membres représentés : Lydie CHANTEPY représentée par Danielle CLEMENT
Chantal BARRET représentée par Anick ROBIN

3 membres excusés : Chantal COMBET, Florane DIAKITE et Claude ORARD

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2023 à l'unanimité

1/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE, CULTURE ET COMPAGNIE » ET **APPROBATION DU BUDGET 2023**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le changement de statut de la bibliothèque municipale. Elle précise que l'association « Lecture, culture et Compagnie », créée le 4 avril 2018, a pour but de promouvoir la lecture sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON et de développer toute autre activité culturelle sur ladite commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention pour l'année 2023 afin de confier une mission de service public à l'association « Lecture, Culture et Compagnie » via l'animation de la bibliothèque.

Madame le Maire expose :

- qu'un bilan et un budget prévisionnel devront être transmis chaque année par l'association pour validation par le conseil municipal,
- que la convention est conclue pour une durée d'un an ; elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction,
- que la convention est annexée avec un budget annexe qui sera réalisable chaque année.

Christophe CHALOIN demande s'il y a eu une modification des statuts ?

Danielle CLEMENT répond qu'il s'agit d'une convention a renouveler, ce n'est pas une modification des statuts.

Cyrille FONTANEZ répond que non également, mais que nous passons chaque année la délibération qui fixe le budget attribué à l'association de la bibliothèque.

Christophe CHALOIN fait remarquer l'importance de la subvention mairie pour la bibliothèque.

Anick ROBIN répond que la bibliothèque fait également de nombreuses actions pour s'autofinancer.

Guillaume FRANDON-MOTTET complète en indiquant que l'association sait faire remonter ses besoins particuliers, comme l'achat d'un ordinateur l'année dernière, que la commune a financé.

Danielle CLEMENT indique que suite à sa demande, le Département a donné une subvention à la bibliothèque de 500€ cette année, et 1000€ pour l'amicale laïque.

Anick ROBIN regrette que les enfants de Rochefort n'aillent pas forcément à la bibliothèque.

Cyrille FONTANEZ répond que maintenant, la bibliothèque accepte les dons de livres et remarque que les enfants se plaisent dans l'espace de la bibliothèque.

Anick ROBIN indique que la bibliothèque veut aussi se développer avec un côté accueil, un coin détente, discussion,... et qu'ils sont de très bons conseils pour le choix des livres.

Elodie BARRET explique que la bibliothèque a proposé de faire des réunions de CMJ dans ce lieu. Elle trouve l'idée très bonne.

Gilles BENOKBA dit que cela est dommage que l'équipe ne se stabilise pas, et qu'il y a énormément de changement dans les bénévoles.

Anick ROBIN valide le point de Gilles BENOKBA mais fait remarquer tout de même le développement de la gestion et l'organisation de la bibliothèque.

Gilles BENOKBA dit qu'il y aurait pu y avoir une enquête avant l'achat de l'ordinateur pour avoir un sondage, car il n'est que très peu utilisé.

Anick ROBIN répond que ce n'est que le début, l'idée est bonne, il faut laisser du temps. C'est un nouveau service.

Elodie BARRET fait remarquer le manque de créneau d'ouverture.

Cyrille FONTANEZ dit que l'année prochaine, la subvention devrait augmenter par le biais de l'augmentation de la population suite au recensement en début d'année 2023. Nous devrions avoir les chiffres début 2024.

Christophe CHALOIN demande quel est le projet en lien avec la mairie noté dans le budget prévisionnel fourni par la bibliothèque.

Cyrille FONTANEZ répond que ce projet a été abandonné. Il s'agissait de demander une aide du département via le budget participatif, pour avoir une subvention pour agrandir la bibliothèque. Néanmoins, le montage du dossier était très complexe, sans aucune certitude d'avoir la subvention et sans savoir quel montant. Il y avait trop d'aléas.

Anick ROBIN termine en indiquant que la bibliothèque a du mérite en faisant de nombreuses actions, en s'autofinançant et avec un bon dynamisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **décide** la signature de la convention avec l'association « Lecture, Culture et Compagnie »,
- **autorise** madame le Maire à signer ladite convention,
- **approuve** le budget 2023 annexé à la convention avec une subvention de la commune d'un montant de 3 019 €

Points divers :

- Vente de la Cure

Danielle CLEMENT rappelle qu'il avait été décidé de reparler de la vente de la Cure au printemps. Christophe CHALOIN dit qu'il a toujours l'idée de réhabiliter la Cure, ce qui permettrait d'avoir une rentrée d'argent.

Anick ROBIN lui répond qu'il est nécessaire d'investir dedans entre 150 000 et 200 000 euros de travaux de réhabilitation. A-t-on les moyens de le faire sans subvention ?

Guillaume FRANDON-MOTTET dit qu'il est nécessaire de remettre le bâtiment aux normes et d'avoir la RT2020 pour les locations, et que cela coûte cher.

Martine CASCALES dit qu'il faudrait contacter les agents immobiliers pour savoir comment est le marché immobilier.

Yannick DURAND dit que les agences immobilières ne font désormais visiter qu'uniquement aux ménages qui ont des certitudes de financement .

Anick ROBIN propose de reprendre contact avec les agences pour connaître leurs estimations car ce bien dort pour l'instant.

Cyrille FONTANEZ dit que si nous devons partir sur une réhabilitation, ce ne serait pas avant 3-4 ans, le temps de la construction de la maison médicale.

Il rappelle le flou de la maison médicale pour le moment. Si toutes les aides pour la maison médicale se concrétisent, il serait possible d'envisager le projet de réhabilitation d'ici quelques années.

Martine CASCALES dit que si l'on ne touche pas le bâtiment pendant plusieurs années, il y a des risques que le bâtiment se détériore d'avantage.

Cyrille FONTANEZ rappelle la volonté de chantal BARRET de mettre une partie de la vente de côté investir dans une vraie réhabilitation du presbytère de St Mamans et ainsi mieux relouer. Il faut aussi se dire qu'il y aura des travaux de réhabilitation à prévoir pour le presbytère.

Gilles BENOKBA rebondi sur le sujet de la maison médicale. Il demande si l'intercommunalité ne peut pas gérer le projet de la maison médicale ?

Danielle CLEMENT lui répond que ce sujet a déjà été abordé lors d'un précédent conseil, et que non, l'intercommunalité ne porte pas de projet de maison médicale.

Gilles BENOKBA indique ne pas comprendre, car la maison médicale ne profitera pas uniquement aux habitants de Rochefort, mais aux habitants des autres communes aussi.

Anthony DIPALO répond qu'il faut le voir autrement et que la maison médicale est un pôle d'attractivité pour la commune. C'est peut-être un investissement dans un service de santé publique qui va profiter à des personnes qui habitent sur d'autres communes, mais le fait que la maison médicale soit sur notre commune, cela la rend plus attractive. Et il faut se dire que les habitants de notre commune seront toujours prioritaires s'ils n'ont plus de médecin.

Anick ROBIN complète en indiquant que c'est Rochefort Samson qui finance, mais c'est Rochefort Samson qui aura un retour sur investissement.

Gilles BENOKBA propose un projet de maison médicale itinérant, à destination des personnes avec des difficultés de déplacements. Il propose de construire moins de cabinets, mais que des spécialistes tournent dans ces mêmes cabinets suivant les jours de la semaine (dentiste, ophtalmo...).

Guillaume FRANDON-MOTTET dit qu'il est impossible de déplacer un dentiste ou un ophtalmo pour un soin. Ils peuvent se déplacer pour des bilans, mais les soins nécessitent du gros matériel très spécifique qui ne peut pas être déplacé chaque jour.

Cyrille FONTANEZ revient au sujet de la Cure. Il propose de contacter les agences pour demander une actualisation des prix, et de reprendre le sujet au prochain conseil.

Christophe CHALOIN dit qu'il est d'avis d'attendre pour vendre, si nous pourrions avoir l'investissement d'ici 3 et 4 ans. Car cela va appauvrir notre patrimoine.

Martine CASCALES rappelle que le mot patrimoine est fort, mais que le patrimoine communal n'est pas en bon état général. Elle explique qu'il est parfois nécessaire de vendre un bien pour pouvoir entretenir les autres. Il serait dommage de garder plusieurs bâtiments en mauvais état. Il est effectivement dommage de vendre la Cure, mais on ne peut pas se permettre d'entretenir ce patrimoine dans un tel état.

Anick ROBIN rappelle qu'il avait été dit sous l'ancien mandat que suite au départ de certains locataires, il faudrait vendre les logements communaux. C'est ce qui a toujours été dit. Ceci a été dans l'esprit de nombreux élus que ce patrimoine locatif est vieillissant et qu'on ne peut plus le gérer. Anick ROBIN ajoute que pour elle, la commune n'est pas armée à assurer un panel de logements, avec les changements d'élus tous les 6 ans.

Danielle CLEMENT dit que nous reprendrons le débat suite aux discussions avec les agents immobiliers.

Cyrille FONTANEZ rappelle que si nous ne vendons plus la Cure et que nous ne faisons pas de travaux dans le Presbytère, suite au départ des locataires du Presbytère, on ne pourra plus louer (étiquette F actuellement, en 2024 il faudra passer en D minimum).

Pour le Presbytère, pour avoir une étiquette B, il faudra changer le mode de chauffage, une pompe à chaleur de préférence. Et si on veut rajouter du confort, il faut également changer les menuiseries.

- Choix de la couleur des volets de la mairie

Les élus s'accordent à choisir une teinte de bleu, similaire à la couleur actuelle.

Arrivée de Florane DIAKITE suite à ce point

- Restauration scolaire

Florane DIAKITE prend la parole pour expliquer qu'il y a beaucoup d'oublis d'inscriptions sur la garderie et la cantine depuis quelques semaines.

Des courriers ont été signés par Danielle et envoyés aux familles dont les oublis sont récurrents.

On monte à plus de 68 enfants en restauration et 40 enfants pour la garderie. Si les enfants ne sont pas inscrits, cela complique la gestion, surtout au niveau de la restauration. En effet, on peut ne pas avoir assez pour rationner les enfants supplémentaires non inscrits.

Les secrétaires de mairies sont en train de se renseigner pour savoir ce qu'il est possible de faire par rapport à la plateforme E-Tickets.

Guillaume FRANDON MOTTET demande si les parents posent le matin les enfants sans les inscrire à la garderie et à la cantine et sans se soucier ?

Florane DIAKITE répond que oui et que le problème est que le repas n'est pas prévu.

Florane DIAKITE demande l'avis des conseillers et propose de doubler le prix du ticket cantine et garderie en cas d'oubli. De nombreuses communes applique un tarif supplémentaire en cas de non inscription de l'enfant au service périscolaire.

Florane DIAKITE explique que cette mesure est nécessaire car le nombre d'enfants ne fait qu'augmenter.

Florane DIAKITE explique que nous renseignons avec le logiciel s'il est possible d'ajouter un tarif spécial pour les oublis. Ce sujet sera réabordé lors d'un prochain conseil.

Guillaume FRANDON MOTTET demande si les enfants non-inscrits ne paient pas ?

Florane DIAKITE explique que le ticket est tout de même retiré.

Anthony DIPALO explique que les enfants n'ont pas à subir les oublis des parents, ils n'y sont pour rien et on ne peut imaginer une solution où il serait pratiqué un refus d'accueil à la garderie ou à la cantine. Néanmoins, afin de sensibiliser les parents, il est nécessaire de mettre en place une sanction pécuniaire. En tant que parent, Anthony DIPALO explique qu'il est parfois difficile de prévoir une impossibilité de garder son enfant dans la semaine alors qu'il n'est plus possible d'inscrire son enfant à la cantine. Il faut permettre de pouvoir mettre son enfant à l'école en cas de force majeure moyennant un prix plus élevé. Il préfère payer plus et être certain que son enfant est à la garderie ou à la cantine, plutôt que d'être vraiment coincé. Ces cas doivent bien entendu rester exceptionnels. Anthony DIPALO propose de doubler les tarifs. Ce doublement de tarif dissuadera les parents qui oubli d'inscrire leurs enfants de manière récurrente, mais cela permettra de trouver une solution de secours pour les parents qui ont vraiment besoin d'inscrire leurs enfants en urgence.

Anick ROBIN dit qu'un rendez-vous avec l'autorité territoriale devrait faire comprendre aux parents qu'il est essentiel qu'ils inscrivent leurs enfants.

Elodie BARRET répond que non, tant qu'on ne touche pas au portefeuille, les abus continueront.

Florane DIAKITE dit que cela va être retravaillé cet été, pour remettre au point le règlement.

Cyrille FONTANEZ dit qu'il est important d'être à jour au mois de septembre.

Florane DIAKITE demande si tout le monde est d'accord pour doubler le ticket en cas d'oubli.

L'ensemble des conseillers sont d'accord pour doubler le ticket cantine ou garderie en cas d'oubli.

Danielle CLEMENT rappelle que l'agent cantine est régulièrement appelé en renfort sur la garderie du soir.

Prochain conseil : le lundi 26 juin 2023 à 20h00.